

Ententes de raccordement

Ententes de raccordement

- 1 Les ententes de raccordement suivantes ont été signées en 2022 :
- 2 • Centrale hydraulique Sainte-Marguerite 1 (SM-1), signée avec Innergex
3 Sainte-Marguerite S.E.C., le 17 janvier 2022 ;
- 4 • Centrale hydraulique Baie Saint-Paul, signée avec la Société d'énergie
5 Baie-Saint-Paul, le 21 février 2022 ;
- 6 • Centrale hydraulique Montmagny, signée avec Innergex Montmagny société
7 en commandite, le 6 avril 2022 ;
- 8 • Centrale hydraulique Saint-Lambert, signée avec la Société en commandite Boralex
9 Énergie, le 29 août 2022 ;
- 10 • Parc éolien Apuiat, signée avec Parc éolien Apuiat S.E.C., agissant par son
11 commandité, Parc éolien Apuiat Inc., le 16 décembre 2022.
- 12 Enfin, aucune entente de raccordement n'a été résiliée au cours de cette même année.